

LA

DÉPÊCHE

FSE

Projet de loi n° 94

La CAQ cible encore les profs



Pour faire suite au rapport sur l'école Bedford, qui constatait des manquements inacceptables dans la qualité de l'éducation, le ministre Bernard Drainville a récemment déposé le projet de loi n° 94 (PL94), *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.*

Comme son nom l'indique, ce projet de loi vise à renforcer la laïcité dans les écoles, en réponse au cas isolé de l'école Bedford¹. Il s'appuie sur plusieurs grands axes fondamentaux, tels que l'égalité entre les hommes et les femmes, l'obligation d'avoir le visage découvert, l'élargissement de l'interdiction du port de signes religieux, la fixation de limites en matière d'accommodements religieux ainsi que l'utilisation du français partout dans les écoles francophones. Bien qu'elle formule certaines critiques quant à son application, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) réitère son adhésion au principe général de la laïcité.

¹ L'enquête portant sur les 17 écoles, intitulée «Vérification des mesures prévues à la Loi sur la laïcité de l'État» (janvier 2025), n'a conclu à aucun manquement au regard de l'enseignement ou de la compétence des enseignants visés, bien que le ministre laisse croire le contraire sur la place publique.

› La laïcité: un prétexte pour attaquer les profs

Cependant, le gouvernement de la CAQ a choisi de glisser surnoisement des changements importants en lien avec l'autonomie professionnelle et la tâche du personnel enseignant dans ce projet de loi. Ce dernier utilise la laïcité comme prétexte pour imposer des modifications majeures aux obligations professionnelles des enseignants.

Ainsi, le ministre légifère sans considération pour les enseignantes et enseignants :

- **Il instaure l'obligation pour tout le personnel enseignant de soumettre une planification pédagogique à sa direction**, dans la forme et au moment qu'elle détermine, en tenant compte du guide des bonnes pratiques **que le ministre établira lui-même**.
 - Rappelons qu'une direction peut déjà demander la planification pédagogique à une enseignante ou un enseignant sans qu'il soit nécessaire de changer la loi.
- **Il impose l'obligation d'une évaluation annuelle de tous les membres du personnel enseignant par la direction**, en tenant compte du guide des bonnes pratiques **établi par le ministre**.
 - Notons que tous les leviers pour évaluer les enseignantes et enseignants sont déjà en place dans la loi et les contrats de travail.
 - Avec plus de 30 000 personnes qui enseignent actuellement sans qualification légale dans nos rangs, il serait plus judicieux de consacrer les ressources du réseau à leur encadrement, à leur soutien et à leur supervision.

- **Il institue le comité sur la qualité des services éducatifs** dans les centres de services scolaires, lequel a notamment pour fonction d'assister les directions dans l'exercice de leurs responsabilités de s'assurer de la qualité des services éducatifs. **Aucun membre du personnel enseignant ne siégerait à ce comité.**

Dans une lettre envoyée au ministre Drainville, la FSE-CSQ a demandé le retrait des articles portant sur la qualité des services éducatifs pour les traiter de manière distincte. Non seulement ils ne font pas référence à la laïcité, mais de tels changements ne sauraient être effectués dans la tâche des enseignants sans consultation. De plus, la FSE-CSQ s'est montrée ouverte au dialogue et à la recherche de solutions pour éviter d'autres situations, comme celle qui s'est produite à l'école Bedford.

› D'autres attaques frontales récentes envers les enseignantes et enseignants

PROJET de loi n° 47

La CAQ IMPOSE un code d'éthique contraignant dans toutes les écoles, sans même respecter le processus de consultation prévu dans le contrat de travail.

PROJET de loi n° 89

La CAQ ENTRAVE le droit de grève du personnel enseignant avec ce projet de loi abusif et inconstitutionnel.

La FSE-CSQ dénonce le fait que le gouvernement de la CAQ utilise le cas spécifique et isolé d'une seule école pour justifier une autre attaque contre la profession enseignante. À défaut d'ajouter les ressources nécessaires dans le réseau, **le ministre tente d'imposer des mesures contraignantes pour confiner les enseignantes et enseignants dans un rôle d'exécutants**, devant mettre en œuvre les mesures, le guide et les codes qu'il a lui-même déterminés. À l'inverse, la Fédération plaide pour une plus grande autonomie professionnelle et pour une formation complète des enseignantes et enseignants.

L'imposition d'une évaluation annuelle et l'obligation de fournir une planification pédagogique créeront **une montagne bureaucratique, tant pour les enseignants que pour les directions**. Dans un contexte de pénurie et de compressions, la FSE-CSQ conteste cette mauvaise utilisation des ressources dans les milieux alors que les besoins sont criants partout.

Avec les récents projets de loi, le ministre de l'Éducation prend une fois de plus les enseignantes et enseignants pour cible. Le gouvernement doit les soutenir et alléger leur tâche, pas leur ajouter une couche supplémentaire de mesures bureaucratiques contraignantes et inutiles.

Pour en savoir plus, consultez le site Web de la **FSE-CSQ**.



LA
DÉPÊCHE
FSE